

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur LAVOUR Pascal, Maire.

Présents : Karine DE LA CONCEPTION. Morgan BABOULENE. Christelle MAZEYRIE. Anaïs FOURCASSIÉ. Cindy MANSO. Jean-Pierre CARDOSO. Jean CORREIA.

Absents : Nicolas FERNANDEZ.

Procurations : Charlotte BERTIN. Karine BONNETAT. Rémi DEBAYE. Damien COLLIER. Valérie RICARD. Stéphanie RIBEIRO.

Secrétaire de séance : Karine DE LA CONCEPTION.

A- DELIBERATIONS :

01/ : Adhésion au CAUE du Lot :

Monsieur le Maire propose l'adhésion au CAUE du LOT.

Institué par la **loi sur l'architecture du 03 janvier 1977**, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme public indépendant de conseil « **à la disposition des collectivités** qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » afin d'en « promouvoir la qualité avec le souci permanent d'adaptation aux particularités locales. Les interventions du CAUE sont gratuites ».

Depuis 2011, l'Assemblée générale du CAUE a ouvert l'adhésion aux communes et aux EPCI, sans que cela remette en cause le principe de gratuité inscrit dans la loi de 1977 et les conditions d'intervention du CAUE. A ce jour, un tiers environ des communes et intercommunalités au Lot ont répondu favorablement à cet appel.

M. le Maire précise que cet organisme a été plusieurs fois sollicité par la commune et propose de renouveler l'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE du LOT et il donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

VOTE : POUR 14

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

02/ : Décision modificative n°01 Budget Primitif 2020 Lotissement Bois de Chênes :

Objet : DECISION 01
EQUILIBRE DES CHAPITRES D'ORDRE 040 ET 042

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget Lotissement Bois de Chênes de l'exercice 2020.

COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	3555	OPFI	Terrains aménagés	500,00
Total				500,00

COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	ONA	Emprunts en euros	500,00
Total				500,00

VOTE : POUR 14

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

03/ : Demande de subvention DETR accueil des élèves durant la pandémie COVID-19 :

La situation actuelle de pandémie COVID-19 demande quelques aménagements à l'école pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles et permettant une meilleure prise en compte des protocoles sanitaires.

Pour cela des sanitaires ont été rajoutés en début de pandémie, des robinets sans contact seront mis en place prochainement et permettront d'éviter un grand nombre de contact direct avec des surfaces potentiellement infectées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat pour ce projet d'accueil des élèves de l'école pendant la pandémie COVID-19.

Plan de financement prévisionnel:

Coût total de l'opération HT **6 842.66 €**

Etat DETR 80%	5 474.13 €
Participation commune 20 %	1 368.53 €
Total	6 842.66 €

VOTE : POUR 14

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

04/ : Étude paysagère sur tout le secteur de services de la mairie :

Le Maire de TRESPoux-RASSIELS souhaite mener une étude paysagère sur tout le secteur de services proche de la mairie, le lien entre ces différents lieux, le positionnement et l'accès aux différents parkings nécessaire à l'accueil des publics divers (parents d'élèves, clientèle de la Maison médicale et clientèle du Multiservices).

L'étude comprendra aussi le maillage des liaisons douces depuis l'entrée de la zone en venant du Bournaguet jusqu'au Bourg de Trespoux-Rassiels. Aïcha DE BOUCHERON associée au cabinet GETUDE ont proposé de réaliser cette étude pour un montant de 7 800€ HT. La livraison de documents graphiques, de fiches actions par secteur permettront d'inscrire les différents travaux d'aménagement de ce mandat dans une cohérence à la fois de fonctionnement et d'intégration paysagère.

Mr le Maire propose donc au conseil municipal de retenir l'offre qui est transmise en annexe de ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier cette mission à Aïcha DE BOUCHERON et GETUDE, il donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

VOTE : POUR : 14

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

B-Informations :

- Pascal LAVAUUR indique que la rentrée scolaire s'est bien passée même si les hésitations de l'inspection académique désapprouvaient le document officiel un peu hâtif de M. BLANQUER. Document repris pour élaborer le document de rentrée. Cela a créé le trouble chez certains parents suscitant questionnement et parfois plus. En résumé ; l'enfant malade part chez lui, les parents doivent demander l'avis d'un médecin et lorsqu'il revient à l'école on fait confiance aux parents. Sinon l'école c'est une équipe d'enseignants fortement renouvelée, une équipe communale motivée, 92 enfants (89 comptant pour l'effectif) ce n'est pas assez pour 5 classes. La prochaine rentrée risque d'être compliquée.
- Concernant le Lotissement Bois de chênes ; le projet est en passe d'être élaboré. Pascal LAVAUUR le suit de près mais le bornage de la parcelle va devoir attendre quelques semaines. Un rdv est pris chez le notaire pour la vente du terrain de 1 400 m2 au lotissement. La cession des parcelles adjacentes au lotissement appartenant au Grand Cahors et à la société Polygone est acquise et devrait être actée au prochain conseil communautaire.
- La reprise des activités associatives ainsi que la demande d'occupation des salles pour des réunions ou activités diverses nous imposent d'améliorer le confort de ces lieux.
 - o A la Halle ; remplacement probables des plastiques qui se nettoient très mal par des toiles micro perforées dont le nettoyage est plus aisé et réparation suite aux dégradations.
 - o Au Bournaguet ; pose de stores occultant sur la porte d'entrée et motorisation des vélux pour aérer la salle (nécessité COVID-19).
 - o A Rassiels ; réalisation d'une paroi en bois sur la partie haute du clocher pour éviter l'intrusion d'oiseaux rendant le nettoyage compliqué et éviter la chute de petites pierres. Puis réalisation d'un placard de stockage pour permettre à la troupe « Comédie et caractères » de stocker son matériel lors de la location à des particuliers. En plus une étude est en cours pour vérifier la possibilité de réchauffer le lieu avec des radiants pour élargir la période d'utilisation.

Sauf cet équipement de chauffage dont le coût n'a pas été communiqué, l'ensemble des travaux proposés sur ces 3 lieux représenterait un coût global de 5 000 à 6 000 € et participerait à l'amélioration de nos équipements. Ces dépenses pourraient se répartir sur 2 exercices si nécessaires.

- L'enquête publique concernant le schéma d'assainissement est en cours et se prolonge jusqu'au 15 novembre.
- Mme Éliane BRU, propriétaire d'une parcelle de 8000 m2 Route de Lannac, accepte que cette parcelle non cultivée soit utilisée comme parking pour les manifestations importantes. Pascal LAVAUUR va élaborer une convention et la soumettra au conseil rapidement.
- M. le maire informe le conseil que l'électricité consommée par les lampadaires de la traverse (soit une vingtaine de lampes) n'a jamais été facturée depuis la pose de ces équipements en 2015. ENEDIS va le facturer depuis 2016. Pour le moment le montant est estimé à 3 800 €. Karine DELORD-BONNETAT doit revoir la personne chargée de ce dossier travaillant pour ENEDIS.
- L'éclairage public est activé à Larroque et celui des Galarios sera activé la semaine prochaine.
- Christelle MAZEYRIE et Karine DE LA CONCEPTION souhaitent organiser une randonnée sur la commune le samedi 03 Octobre.
- La commission sociale souhaite organiser une rencontre avec les jeunes de la commune pour favoriser les échanges.
- Pascal LAVAUUR propose au conseil de faire appel à un service civique afin de lui confier la mission de retracer l'histoire de la commune de TRESPoux-RASSIELS. Peut-être organiser une exposition ou autre.
- Pascal LAVAUUR indique qu'il est possible de demander une subvention à la CAF pour du matériel pour l'ALAE afin d'améliorer les conditions d'accueil sur les temps périscolaires.
- Morgan BABOULENE informe le conseil que la manifestation des Meules bleues est annulée à cause du COVID-19.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire



Pascal LAVAUUR

La Secrétaire de séance

Karine DE LA CONCEPTION